

undefined - samedi 9 juillet 2022

Vos communes

## CREYS-MÉPIEU

# Espaces publics et création de nouveaux postes au menu d'un conseil municipal très chargé



*Autre information évoquée lors du conseil municipal, le recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.*

Le conseil municipal s'est tenu en mairie le jeudi 7 juillet à partir de 20 heures. Lors de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU), la municipalité a défini une liste de 15 emplacements réservés destinés à l'amélioration des espaces publics, à la création de cheminements doux, etc. C'est dans ce cadre que M. Gilles Vidon, propriétaire, est favorable à la cession d'une parcelle située à proximité du restaurant, de l'église et de la mairie.

Flora Favier, actuelle gestionnaire du gîte Morget va mettre un terme au bail précaire la liant à la commune. Le conseil envisage de mettre en place un nouveau mode de gestion.

### • Vente de la maison de Mépieu

Afin de procéder à la mise en vente de la Maison de Mépieu, un cahier des charges, publié en ligne au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre, et une présentation de la maison pour la mise en vente sont proposés au conseil municipal. Des visites seront programmées les 17 et 18 septembre à l'occasion des Journées européennes du patrimoine et de deux autres dates à déterminer. Le montant de base est fixé à 277 200 €. Les offres seront réceptionnées en mairie du 15 septembre au 31 octobre.

Les procédures lancées dans le passé pour récupérer la maison dite "Radix" à Pusignieu n'ont pas abouti. L'état de ce bien se dégrade fortement. Il a donc été proposé au conseil d'utiliser un nouvel outil à disposition des communes, à savoir les "Biens en état manifeste d'abandon".

À l'unanimité le conseil municipal s'est prononcé favorablement à cette procédure.

## • **Création de postes**

Afin de donner suite aux contrats arrivés à terme et de restructurer les services et donc de ne pas passer une nouvelle année à flux tendu, il a été proposé la création de trois postes : un adjoint technique pour un contrat de 3 ans sur un poste hybride entre les services enfance et les services techniques, un Atsem sur un poste de 35 heures annualisé, et un adjoint administratif pour un emploi permanent à temps non complet pour 16 h heures hebdomadaires pour 1 an. D'autre part, le contrat de droit public du cuisinier est renouvelé pour une durée de 3 ans.

Enfin, Olivier Bonnard a proposé de demander une subvention à la région Auvergne-Rhône-Alpes, au Département et à la communauté de communes pour réaliser la liaison de déplacement doux entre le hameau de Faverges et la ViaRhôna.